

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

DE\_2020\_019

Séance du jeudi 20 février 2020

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 14/02/2020

Présents : 17

*L'an deux mille vingt et le vingt février l'assemblée régulièrement*

Votants: 17

*convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de  
séance: Matthias  
CORNEVAUX

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

**Représentés:**

**Excusés:** Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Yves Elie LAURENT, Françoise THYSS

**Absents:** François BEGON, Paul COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE

Objet: achat terrain h746 à la ZA de Fraissinet - DE\_2020\_019

Monsieur Jean-Pierre ALLIER propose au conseil municipal de se porter acquéreur du terrain cadastré 066H746, d'une surface de 688 m<sup>2</sup> et appartenant à monsieur Christophe Guion.

Ce terrain est situé à la croix de runes, sur la zone artisanale du village de Fraissinet de Lozère.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de faire une offre à 14 € le m<sup>2</sup> avec une marge de négociation de 6.6 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de se porter acquéreur du terrain situé sur la parcelle pour un montant de 14 € le m<sup>2</sup> (soit un total de 9 632 €) avec une marge de négociation de 6.6%

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2020 048-200057594-20200220-DE_2020_019-DE